

Des chercheurs ont enquêté durant un an dans des établissements pénitentiaires pour mineurs et interrogé des détenus.

Des jeunes éduqués à l'ombre

Par **SONYA FAURE**

Quatre ans après l'ouverture des premiers établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM), une enquête menée pendant douze mois par six sociologues offre une plongée dans ces prisons pour jeunes. Leur naissance, dans le cadre de la loi Perben de 2002, avait été l'objet de polémiques : «Les opposants

Les conditions de détention sont meilleures que dans les «quartiers mineurs» des prisons pour adultes.

crainaient que ces établissements banalisent l'emprisonnement des mineurs, qu'on enferme plus souvent les jeunes avec la création de ces nouvelles places, rappelle Gilles Chantraine, chargé de recherches au CNRS. Pour l'instant, cela ne s'est pas produit. Le nombre de mineurs incarcérés n'a globalement pas augmenté, alors que celui des adultes continuait d'augmenter sur la même période.» (1)

Le rapport du Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (Clersé) est clair : les conditions de détention des jeunes sont meilleures en EPM que dans les «quartiers mineurs» des

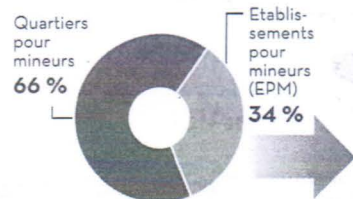
prisons pour adultes, où les jeunes passent leur journée en cellule. «L'éducation comme "pivot" autour duquel tout doit tourner et s'organiser constitue certainement la nouveauté la plus franche des EPM», selon le rapport. Les jeunes détenus sont scolarisés, participent à des activités sportives, encadrés par des médecins et psychologues qui les font travailler sur leurs actes et leur retour à la vie au dehors. Surtout, au sein des EPM, quatre types de personnels coexistent et tentent un équilibre : l'administration pénitentiaire, dont les impératifs sécuritaires s'imposent toujours aux autres, mais aussi l'Éducation nationale, la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et le personnel soignant.

En revanche, selon les auteurs du rapport, si le nombre d'enfants prisonniers n'a pas augmenté, l'idée qu'on pouvait éduquer entre quatre murs, elle, s'est imposée : «Les placements dans des dispositifs d'hébergement contraint ont augmenté : centres éducatifs fermés, centres d'éducation renforcés...» Gilles Chantraine résume : «L'EPM est un progrès pénitentiaire et une régression éducative.»

(1) Le nombre d'incarcérations des mineurs repart à la hausse depuis le début de l'année.

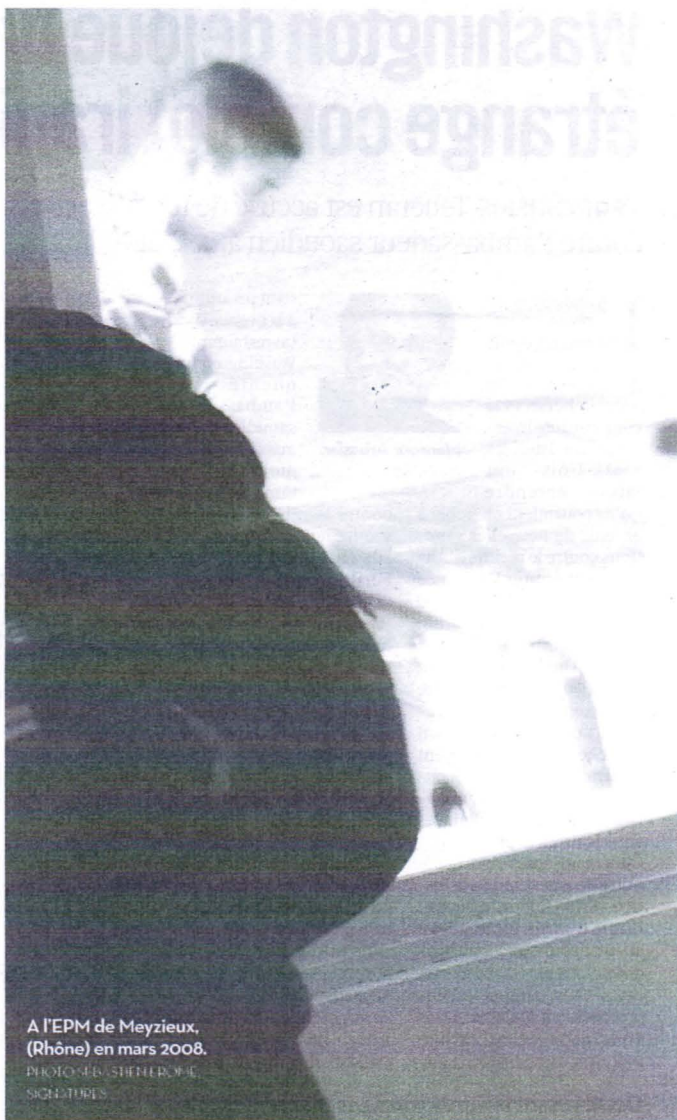
688 MINEURS INCARCÉRÉS

au 1^{er} janvier 2011, dont :



Source : Sénat

Les six EPM en France :



A l'EPM de Meyzieux, (Rhône) en mars 2008.

PHOTO: SÉBASTIEN LEROUX
SIGNATURES

Des surveillants au carnet de liaison indiscret

Stéphane, détenu : «A force, je suis devenu paranoïaque. Je crois que tout le monde m'observe.»

Propos de surveillants extraits de carnets électroniques de liaison :

«Quelque chose me dérange dans l'attitude du jeune. Il semble qu'il comprend bien le pourquoi de son incarcération, mais que par la froideur des émotions qu'il fait ressortir ou l'absence même d'émotion, cela m'interroge sur le fait qu'il réalise pas encore ou très mal l'acte commis et ses conséquences...»

«Il a l'air d'être à l'affût d'un mauvais coup, il a essayé de négocier mais en vain certaines choses (jus en cellule, promenade en salle de détente...)»

«Lors de l'activité de l'après-midi, son visage s'est ouvert un peu et on a pu voir son sourire entre deux balles de baby-foot.»

«Il s'est montré très agréable et courtois envers les professionnels, mais à surveiller quand même.»

Ce que dit le rapport. Le carnet électronique de liaison (CEL) a été inventé, voilà quelques années, par des sur-

veillants doués en informatique, qui y voyaient une modernisation de bon sens du vieux carnet à spirale où chacun notait ses observations sur les détenus (pour prévenir notamment rébellions et suicides).

Progressivement généralisé dans les prisons, le carnet électronique de liaison a été particulièrement développé dans les établissements pénitentiaires pour mineurs. «Cet outil pénitentiaire d'observation permanente agit comme une sorte de "panoptique informatique" : les surveillants y consignent toutes les informations qu'ils rassemblent sur les jeunes», note Gilles Chantraine, chargé de recherches au CNRS. Mais le carnet électronique de liaison, qui est devenu un outil généralisé, a trouvé une autre finalité de fait, selon l'analyse du sociologue. «Progressivement, le CEL est devenu une manière, pour les surveillants, de montrer qu'ils font bien leur travail... et pour la hiérarchie de l'administration pénitentiaire d'observer et de contrôler les pratiques des surveillants.»



Des jeunes détenus qui développent un art de la dissimulation

Mélissa : «Le moindre petit truc, le moindre petit détail, ils vont le chercher. Donc, on fait genre, tout va bien. On essaie de les endormir en fait, parce qu'on n'a pas le choix. [...] C'est pas qu'on est comme ça, c'est qu'on cache tout, tu vois, on cache tout, tout, tout. On se contrôle. On prend sur nous. On fait les petites filles modèles, gentilles, justement pour qu'eux, après dans leurs rapports, ils mettent pas des trucs pourris sur nous.»

Ce que dit le rapport. Observés par les éducateurs, surveillés par le

personnel pénitentiaire, les mineurs peuvent développer une «suradaptation» aux conditions carcérales. «Les détenus se savent sans cesse objets de surveillance, explique Gilles Chantraine, du CNRS. Pour y échapper, ils produisent une «image fausse» qui les protège. En établissements pénitentiaires pour mineurs, l'éducatif est surplombé par une logique sécuritaire : ils sont tentés de dire ce qu'il faut dire pour rester moins longtemps ou pour être affectés dans un autre bâtiment...» Les jeunes adoptent

alors des stratégies de microrésistance : «Ils portent un «masque», donnent le change au binôme surveillant-éducateur pour limiter les problèmes en détention. Certains jeunes – une minorité – affirment même préférer les quartiers mineurs des prisons pour adultes, où ils peuvent fumer et rester dans leur cellule toute la journée. C'est l'envers de cette surveillance : le jeune peut finir par trouver une paradoxale autonomie dans les quelques mètres carrés de sa cellule.»

Une architecture pensée comme un plan «antiémeute»

Fabien : «La «360» [caméra panoramique à 360°, ndlr], elle fait ce qu'elle veut en fait. Ils peuvent la téléguider. C'est la grosse boule noire qu'on voit là. C'est comme dans les magasins. [...] Mais bon, c'est ridicule parce qu'ils voient très bien qui jette les détritus mais ils n'ont aucune manière de prouver parce qu'elle n'enregistre pas. Elle fait que filmer comme ça. On sait tout ici. Les surveillants en parlent quand même entre eux.»

Jean : «Tout le monde nous voit. Et nous, on voit tout le monde. Et ça c'est chiant. T'es dans ta cellule, obligé de mettre des rideaux. Tu vois ce que je veux dire ?»

Ce que dit le rapport. L'organisation spatiale des EPM reflète la tension qui frappe les professionnels :

«Entre la nécessité sécuritaire et le projet de resocialiser le détenu, explique Gilles Chantraine, du CNRS. D'un côté des unités de vie, des salles pour les activités, et de l'autre une fragmentation de l'espace qui fait ressembler ces prisons à un dispositif antiémeute : les détenus sont affectés à différents bâtiments en fonction de leur profil, l'architecture est découpée en unités de vie, chaque mouvement nécessite l'ouverture de portes, de sas, le poste central d'informations (PCI), caché derrière une vitre sans tain, qui concentre le contrôle du système de la vidéosurveillance, de l'ouverture et de la fermeture des grilles.» Les architectes des prisons appellent ça : «Circonscrire les incendies.»

L'éducation et l'observation pour la réinsertion

Sandra : «A chaque parole, ici, on dirait que tu es un truand. Tu dis un truc, on l'interprète d'une manière que... Tu ne pensais pas à ça. On t'analyse de A à Z. Il y avait une éducatrice, elle marquait des trucs... tu avais l'impression, je ne sais pas, qu'elle était psychologue. Donc, il faut faire attention à ce qu'on dit.»

Ce que dit le rapport. Des initiatives éducatives intéressantes voient le jour – quand l'éducateur ou l'enseignant arrive à conquérir une autorité légitime auprès des jeunes et peut se passer de la présence d'une surveillance. Mais les éducateurs de la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse) multiplient les conceptions éducatives : apprentissage des savoir-vivre de base, «responsabilisation pénale»

(les jeunes travaillent sur leur délit et leur rapport aux victimes), «travail biographique» (entretiens autour de leur histoire) et travail éducatif à travers des activités collectives... «Mais dans un cadre carcéral, cette relation éducative, bien que parfois salvatrice, vient souvent s'ajouter, aux yeux des jeunes, aux autres contraintes de la vie en détention, décrypte Gilles Chantraine. Bilans scolaires, présence des surveillants lors des parloirs, fouilles de cellule, entretiens avec la psychologue, enregistrements des conversations téléphoniques... La volonté de ne pas réduire le jeune à son statut de détenu et de prendre en compte la complexité de son parcours amène paradoxalement à scruter, constamment et en détail, chaque facette de l'individu.»